



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Procès-verbal de la réunion  
plénière du Conseil national de  
l'économie circulaire du  
23 novembre 2022**

1. Introduction par Madame Bérandère Couillard, Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie .....	2
2. Intervention de la Présidence du CNEC .....	3
3. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 11 mai 2022 (délibération) .....	3
4. Présentation de la Feuille de route de l'Observatoire du réemploi et de la réutilisation .....	3
5. Point sur l'avancement des travaux des groupes de travail du CNEC .....	6
5.1. GT 1 « Suivi de l'avancement de la FREC et des lois AGEC et Climat et résilience » .	6
5.2. GT2 « Economie circulaire et commandes publique et privée » .....	7
5.3. GT3 « Suivi de la Stratégie 3R (réduction, réemploi, recyclage) pour les emballages en plastique à usage unique » .....	8
5.4. GT 4 « Numérique et économie circulaire » .....	8
5.5. GT5 « Nouveaux modèles économiques de l'économie circulaire (réemploi, réparation...) – Financement et innovation » .....	9
5.6. GT6 « Consommateurs et économie circulaire » .....	10
5.7. GT7 « Evaluation » .....	10
6. Travaux relatifs aux indices de réparabilité et de durabilité .....	11
7. Calendrier de publication du 3e Plan national de prévention des déchets .....	12
8. Calendrier .....	12
Annexe - Liste de présence .....	13

## 1. Introduction par Madame Bérangère Couillard, Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

Madame la Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, Bérangère Couillard, introduit la plénière du CNEC et annonce la nomination de Monsieur Jean-Michel Buf à la présidence du CNEC, suite au renouvellement de la représentation de l'Assemblée nationale au CNEC. Elle remercie la précédente présidente, Madame Véronique Riotton, du travail réalisé qui a permis de poser des bases solides pour son successeur. Elle rappelle l'importance du CNEC en tant qu'instance de concertation, et souligne le besoin d'aboutir à des résultats concrets en matière d'allongement de la durée de vie des produits pour réduire l'empreinte carbone de la France.

Madame la Secrétaire d'Etat rappelle ensuite l'existence de trois leviers principaux pour renforcer la durée de vie des produits à travers les REP et les éco-organismes :

- des incitations économiques *via* les bonus et les malus d'éco-contributions, comme dans la filière des textiles pour laquelle une feuille de route 2023-2028 a été présentée en octobre et qui prévoit l'attribution de bonus pour des textiles plus durables. La Secrétaire d'Etat souhaite qu'un travail similaire soit réalisé en 2023 pour la filière des équipements électriques et électroniques (EEE) ;
- la réparation des produits, avec 230 millions d'euros par an qui seront consacrés au financement de la réparation des EEE, des articles de sport, de loisirs et de bricolage, des jouets, des meubles et des textiles au cours des prochaines années ;
- le développement massif du réemploi et des produits reconditionnés *via* le fonds réemploi. La Secrétaire d'Etat souhaite inclure la filière des meubles dans ce fonds.

La Secrétaire d'Etat réaffirme par ailleurs sa volonté que la Feuille de route du nouvel Observatoire du réemploi et de la réutilisation pour 2023 soit élaborée en concertation avec le CNEC.

La Secrétaire d'Etat mentionne ensuite le renforcement de l'information des consommateurs avec la mise en place de l'indice de réparabilité et « l'éco-score ». Elle rappelle le besoin de réduire la consommation des produits en plastique à usage unique, l'objectif de ne plus en mettre sur le marché en 2040, et l'adoption d'un premier plan stratégique de réduction pour 2021-2025 prévoyant l'interdiction de plusieurs produits en plastique à usage unique, du suremballage plastique de certains fruits et légumes, ou encore la fin de la vaisselle jetable en restauration à partir de 2023. La question de la consigne des bouteilles en plastique sera en outre explorée et une décision sera prise à l'été 2023 comme le prévoit la loi anti-gaspillage. La Secrétaire d'Etat rappelle son souhait d'associer le CNEC et les collectivités à ces travaux.

En conclusion, la Secrétaire d'Etat rappelle que rendre circulaire l'ensemble des secteurs d'activités pourrait permettre, selon la fondation Ellen Mac Arthur, d'agir sur 45% des émissions globales des gaz à effet de serre. Elle indique pouvoir compter sur la mobilisation du CNEC pour participer à la construction de cette politique ambitieuse.

## 2. Intervention de la Présidence du CNEC

L'ex-présidente du CNEC, Véronique Riotton, se félicite de l'efficacité des travaux du CNEC tout au long de sa présidence, et exprime sa satisfaction de voir Jean-Michel Buf nommé nouveau président du CNEC. Elle rappelle que le CNEC est non seulement une instance nationale importante, mais également très regardée à l'international. Elle indique que l'évaluation de la loi AGECE, qui interviendra au cours du premier trimestre 2023, fait objet de fortes attentes, et qu'elle sera personnellement mobilisée dans ce travail. De même, elle pourrait présider le groupe d'études parlementaires sur l'économie verte et l'économie circulaire.

Jean-Michel Buf se réjouit de cette passation, et annonce que les travaux du CNEC sous sa présidence seront animés par la volonté de trouver des solutions pour mieux produire et mieux consommer, tout en réduisant les impacts environnementaux.

## 3. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 11 mai 2022 (délibération)

Le procès-verbal du 11 mai est adopté à l'unanimité.

## 4. Présentation de la Feuille de route de l'Observatoire du réemploi et de la réutilisation

Jean-Charles Caudron, de la Direction de la supervision des filières REP (DSREP) de l'ADEME, présente le projet de Feuille de route du nouvel Observatoire du réemploi et de la réutilisation, officialisé par la Secrétaire d'Etat, Bérangère Couillard, le 9 septembre 2022.

Il rappelle que l'Observatoire a été instauré par la Loi climat et résilience (article 25), et qu'il est positionné au sein de l'ADEME. Comme le prévoit la loi, son périmètre porte sur les filières REP ayant des objectifs de réemploi-réutilisation, ce qui comprend les EEE, les articles de sport et loisirs, les articles de bricolage et de jardin, les jouets, les éléments d'ameublement, les textiles et chaussures, les produits et matériaux de construction, et les emballages (REP emballages ménagers en cours, et REP emballages industriels et commerciaux à venir). L'Observatoire doit devenir une structure d'expertise et d'aide à la décision sur le réemploi et la réutilisation.

Jean-Charles Caudron rappelle les enjeux de l'Observatoire:

- Contribuer à l'émergence d'un vocabulaire commun sur le réemploi-réutilisation ;
- Disposer de données de référence et d'analyses utiles à la diffusion de connaissances sur les activités de réemploi et de réutilisation en France, mais aussi au reporting de données auprès de la Commission européenne. Ces données doivent être partagées, de même que la méthodologie de leur collecte ;
- Aider à la décision, notamment concernant certains dispositifs visant à favoriser le réemploi et la réutilisation ou encore la fixation d'objectifs nationaux visant à augmenter la part des produits ou emballages réutilisés et réemployés mis sur le marché.

L'Observatoire doit devenir le lieu de centralisation des informations sur le réemploi-réutilisation pour diffusion auprès de l'ensemble des acteurs concernés.

Jean-Charles Caudron explique ensuite le fonctionnement de l'Observatoire et souligne le besoin de nombreux échanges avec l'ensemble des parties prenantes, dont les collectivités locales. Il est également prévu que la feuille de route annuelle de l'Observatoire soit présentée aux membres du CNEC, de même que le bilan de l'année écoulée.

Sur la méthodologie de travail, seront mis en place des groupes de travail sur des sujets spécifiques, et leur composition adaptée avec la participation des personnes concernées, tout en évitant leur sur-mobilisation et en restant efficace.

Jean-Charles Caudron présente ensuite le plan d'action de l'Observatoire pour 2022-2023, qui comprend notamment les modalités de partage de l'information, l'élaboration d'indicateurs pertinents et la promotion des initiatives innovantes en matière de réemploi-réutilisation. En premier lieu, il est proposé d'établir un vocabulaire commun sur l'allongement de la durée de vie des produits (réemploi, réutilisation, préparation en vue de la réutilisation, etc.), de définir une méthodologie de comptabilisation des produits réemployés-réutilisés (lancement d'une étude T4 2022), et de préparer le premier rapportage européen sur le réemploi qui interviendra en juin 2023.

La deuxième partie des travaux se structurent autour des emballages et comprend 3 études déjà engagées sur la comptabilisation du réemploi et de la réutilisation des emballages en France, une autre étude relative aux marges de progression du réemploi en fonction des produits et des emballages et le bilan environnemental des dispositifs de consigne pour le réemploi du verre. Deux autres études seront lancées en 2023 : une étude sur le développement opérationnel du réemploi des emballages et contenants dans le cadre des emballages de la restauration collective et une étude du développement du réemploi opérationnel dans le cadre des emballages Industriels et commerciaux (à préciser selon les premiers enseignements issus de l'étude de préfiguration de cette nouvelle REP).

Marie Hervier-Collas de la DSREP fait le point sur les contributions individuelles des membres du CNEC reçues suite à la consultation lancée fin septembre sur le projet de feuille de route de l'Observatoire. Au total, 36 remarques de 12 membres du CNEC ont été adressées sur le programme de travail et les missions, le périmètre et la gouvernance. Plus spécifiquement, les remarques ont porté :

- sur le cadre méthodologique, avec notamment que l'Observatoire contrôle systématiquement les méthodologies des travaux, données, études qu'il collecte et diffuse. Sur ce point, Marie Hervier-Collas propose que dès lors que l'ADEME a développé un cadre méthodologique pour une typologie d'étude (ex : méthodologie de comptabilisation des flux RR), alors l'acteur en charge de cette typologie d'étude utilise ce cadre méthodologique existant ;

- sur le besoin de s'accorder rapidement sur un vocabulaire et une méthodologie communs, ce que confirme Marie Hervier-Collas, qui indique par ailleurs qu'il s'agit des premiers travaux transverses qui seront menés par l'Observatoire et que les retours d'expérience des acteurs pourront permettre d'alimenter les travaux ;

- sur le calendrier des études de méthodologies de comptabilisation du réemploi, et leurs articulations avec les exigences du rapportage européen sur le réemploi. Marie Hervier-Collas indique à ce titre que le premier comité de suivi de l'étude transverse de méthodologie de comptabilisation du réemploi aura lieu en janvier 2023, et propose aux membres du CNEC d'y participer et de désigner s'ils le souhaitent des experts. S'agissant du reporting européen, elle précise que les premières données sur les flux réemployés sont attendues pour juin 2023 sur

les données réemploi dans les filières EEE, ameublement, textiles et bâtiment, et autres filières REP de produits concernés par le réemploi. Les données quantitatives porteront sur l'année 2021. Lors du prochain reporting en 2026, les données quantitatives porteront sur l'année 2024. Par ailleurs, l'ADEME prévoit de produire un tableau de bord annuel du réemploi qui présentera les chiffres clés du réemploi, et les travaux restant à faire.

- sur le périmètre de l'Observatoire, avec la proposition de l'étendre aux produits hors REP, et à l'observation des données sur la réparation, soit au-delà de ce qui a été prévu dans la loi ;

- sur la gouvernance de l'Observatoire, et la question des liens avec le CNEC. Sur ce point, Marie Hervier-Collas précise qu'il est prévu d'impliquer les membres du CNEC qui le souhaitent, *via* les comités de suivi des études de l'ADEME.

Le président précise que le CNEC émettra un avis sur la feuille de route de l'Observatoire dans le cadre d'une consultation dématérialisée comme le permet le règlement intérieur. Le projet d'avis sera transmis aux membres du CNEC la semaine du 28 novembre pour recueillir leurs remarques sous 10 jours, et qu'il sera soumis ensuite à un vote dématérialisé pendant à nouveau 10 jours.

Un membre du CNEC souligne le besoin d'intégrer les collectivités dans les travaux de l'observatoire, d'assurer un suivi de la réparation, et questionne la bonne intégration de la filière REP PMCB dans le dispositif. Il appelle également à associer aux travaux de l'Observatoire l'ensemble des réseaux de l'économie sociale et solidaire, et à accompagner au mieux les acteurs de l'économie circulaire déjà œuvrant sur le terrain aujourd'hui (collectivités territoriales, intercommunalités, habitants, entreprises...). Il rappelle enfin que la Cour des comptes a jugé les politiques de prévention des déchets insuffisantes, et souhaite à ce titre que les GT du CNEC se saisissent davantage de la prévention dans leurs travaux.

Jean-Charles Caudron confirme que la nouvelle filière REP PMCB est bien dans le champ des futurs travaux de l'Observatoire. Il ajoute que l'ADEME pourra tenir informé les membres du CNEC du lancement des études, afin qu'ils puissent s'ils le souhaitent intégrer leurs comités de suivi. Le président propose que les membres des GT du CNEC pourront réagir à cette proposition *via* les pilotes de ces GT.

Dominique Mignon rappelle que les éco-organismes ont des obligations importantes relatives au réemploi dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec des objectifs de réemploi quantitatifs inscrits dans les cahiers des charges des filières REP, et que cela implique que l'Observatoire mette en place des indicateurs de suivi de ces objectifs dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Jean-Charles Caudron souligne le défi partagé nécessitant un travail collectif pour obtenir une vision globale sur le secteur du réemploi et de la réutilisation, en particulier en ce qui concerne les informations sur les produits en dehors des filières REP mais qui devront être remontées par les éco-organismes des différentes REP.

Benoit Varin marque sa volonté de participer à la définition des termes de référence. Il pointe la nécessité de ne pas oublier la comptabilisation des flux de produits transitant par les marchés de l'occasion (e-commerce et marketplaces, marché de l'occasion informel où les activités ne sont pas référencées dans les filières REP). Il questionne la démultiplication du travail entre le nouvel Observatoire et les observatoires régionaux et locaux, créés par les collectivités et les syndicats de gestion des déchets. Il propose de réfléchir à une base de donnée en *open source* pour partager les cartographies des flux et des acteurs (y compris les distributeurs et les metteurs sur le marché qui ont leurs propres marchés du réemploi).

Un membre du CNEC considère que la gouvernance de l'Observatoire n'est pas satisfaisante, et que les parties prenantes devraient être davantage impliquées. Il questionne la suffisance

des moyens attribués à l'Observatoire, d'autant plus si son périmètre devait être étendu comme le souhaite certains acteurs.

Jean-Charles Caudron justifie le choix de l'ADEME d'une gouvernance simple de l'Observatoire afin d'éviter un doublement avec le CNEC, mais qui n'empêche pas les membres du CNEC et d'autres parties prenantes d'y être proactifs au travers des comités de suivi des études. Sur les moyens financiers accordés à l'Observatoire, il laisse aux acteurs le soin d'en débattre et de solliciter l'Etat pour les augmenter.

Un membre du CNEC propose d'avoir une présentation des actualités européennes en plénières du CNEC. Il invite ensuite à la mise en place d'un observatoire national sur la prévention des déchets, en miroir aux observatoires régionaux et locaux. De même, il souligne la nécessité de connaître la composition des ordures ménagères résiduelles, et d'évaluer l'efficacité des plans de prévention à l'échelle locale sur la production de déchets.

Le président confirme la possibilité de traiter des ions sujets d'actualité européens 'en lien avec les points à l'ordre du jour, rappelle que celles-ci sont également discutées dans les GT du CNEC.

Un membre du CNEC invite à la définition d'indicateurs rapportés aux tonnes de CO2 évitées par la prévention des déchets et l'économie circulaire, et faire davantage le lien entre les plans climat et les plans de prévention des déchets à l'échelle locale.

Un membre du CNEC pointe l'importance de mener les travaux de l'Observatoire en cohérence avec les évolutions de la réglementation communautaire, comme la révision de la directive emballages, les industriels et les PME françaises étant positionnés pour la plupart sur des marchés européens. L'ADEME confirme la prise en compte de la dimension européenne dans les travaux de l'Observatoire.

Un membre du CNEC cite l'exemple d'un réseau d'entreprises menant des expérimentations sur le réemploi de divers produits en Allemagne. Chaque filière ayant ses spécificités, les acteurs ont besoin de lignes directrices sur les standards car les investissements industriels pour les changements de modèles de production sont colossaux. Il souligne en outre que les standards existants pour les emballages recyclables n'existent pas pour les emballages réutilisables.

Un membre du CNEC pointe le besoin pour l'Observatoire d'interagir activement avec les acteurs de terrain et de prioriser en fonction ses travaux, et en premier lieu le travail sur un vocabulaire commun

La DGPR souligne la nécessité de mettre en œuvre l'Observatoire tel que prévu par la loi avant d'en élargir son périmètre.

## **5. Point sur l'avancement des travaux des groupes de travail du CNEC**

### **5.1. GT 1 « Suivi de l'avancement de la FREC et des lois AGEC et Climat et résilience »**

Nathalie Boyer informe le CNEC que Florence Presson (AMF) co- pilote dorénavant le GT. Elle rappelle les objectifs du GT puis détaille les mesures de la FREC analysées lors des séances du 21 septembre et du 16 novembre 2022 :

- mesure 8 « Consolidation de l'offre des acteurs » : l'article 62 de la loi anti-gaspillage et les arrêtés fixent des objectifs de réemploi pour les différentes filières REP. Le Décret n° 2021-1904 fixe quant à lui les montants des fonds réparation. L'article 19 de la loi AGECE et les décrets d'application encadrent la proposition de pièces de rechange ;
- mesures 9 et 10 portant sur le renforcement de l'information et l'affichage sur la réparabilité : les articles 18 des lois anti-gaspillage et REEN et le décret n° 2021-1943 apportent de l'information sur la disponibilité des pièces détachées. L'article 16 de la loi AGECE, le décret n° 2020-1757 et l'arrêté du 29 décembre 2020 précisent les modalités d'affichage ;
- mesure 11 sur la mise en œuvre de la garantie légale : concrétisée *via* les articles 20, 21, 22 et 23 de la loi anti-gaspillage, l'ordonnance n° 2021-1247 et le décret n° 2021-609, mais aussi la plateforme SignalConso ;
- mesure 12 prévoyant la généralisation des critères d'éco-modulation : traitée par l'article 62 de la loi AGECE et le décret n°2020-1455 ; ;
- mesure 13 visant à améliorer l'information sur la qualité et les caractéristiques environnementales des produits : mise en œuvre *via* les articles 13, 15, 26, 27 et 28 de la loi anti-gaspillage, Climat et résilience, et REEN (pour produits spécifiques), et le décret n°2022-748 définissant les modalités d'information. Il est à noter que l'indication sur la compostabilité des emballages en unité industrielle n'est pas encore appliquée ;
- mesures 14 et 15 portant sur la création d'un label anti-gaspillage alimentaire, et sur le gaspillage non-alimentaire : concrétisées *via* les décrets n°2020-1651 et 2021-1906, l'ordonnance n°2019-1069, et l'article 5 de la loi Climat et résilience. L'article 35 de la loi anti-gaspillage consacre l'interdiction de la destruction des invendus non-alimentaires.

Dans l'ensemble, la France est en avance sur les politiques européennes. Les participants du GT sont très intéressés pour avoir un regard sur les fonds réparation, financer le développement des certifications et des formations. Le coût de réparation reste un frein – les contributions du fonds à hauteur de 10% sont trop faibles. Les efforts doivent être poursuivis pour développer l'accessibilité des pièces détachées. De même, l'extension de la garantie légale prévue par la loi anti-gaspillage n'est pas suffisante, surtout pour les biens d'occasion. Il existe aussi un besoin de renforcement des contrôles.

Florence Presson souligne la nécessité de repenser les modes de consommation *via* l'économie de la fonctionnalité. Les QR codes sur les objets pourraient permettre de fournir aux consommateurs des informations standardisées suffisantes pour rassurer sur le choix d'un objet de seconde main.

## 5.2. GT2 « Economie circulaire et commandes publique et privée »

Les travaux du GT sont présentés par Jean-Michel Buf. Le GT a identifié une nécessité d'amender le décret de 2021 pris en application de l'article 58 de la loi anti-gaspillage. Le GT a auditionné le CGDD en novembre sur l'élaboration du rapport faisant le bilan de l'application du décret, un an et demi après sa mise en œuvre. Les auditions des grands acheteurs ont été la base des réflexions, et la nécessité de les former davantage sur le sourcing des produits a ainsi été identifiée. De même, les élus locaux doivent être sensibilisés à ces dispositions. Suite aux entretiens avec l'INEC et le CGDD, le GT estime qu'il convient de revoir la nomenclature CPV qui n'est pas adaptée car son interprétation stricte conduit à exclure beaucoup d'articles des acquisitions de seconde main. Un nouveau vocabulaire partagé des produits devrait substituer les codes CPV.

### 5.3. GT3 « Suivi de la Stratégie 3R (réduction, réemploi, recyclage) pour les emballages en plastique à usage unique »

Emmanuel Guichard indique que le nombre de participants du GT a baissé depuis la rédaction de l'avis du CNEC sur la stratégie 3R. Le but du GT est le suivi et non une refonte des mesures de la stratégie.

Un membre du CNEC indique que le défi lié aux emballages jetables était de les transformer tout en prenant en compte les différences de complexité entre produits : certains ont de grands besoins barrière pendant que d'autres peuvent être plus facilement conditionnés dans des emballages réutilisables. Le prochain décret 3R pourrait avoir des objectifs déclinés par secteur de produits.

Emmanuel Guichard estime que la priorisation par catégories de produits devrait être décidée par le MTECT, mais qu'il est bien prévu que chaque fédération professionnelle mette en place des feuilles de route (environ 25) relatives à la stratégie de sortie des plastiques à usage unique. Le GT doit aider à prioriser des actions en fonction des échéances réglementaires et la publication des recommandations.

La DGPR confirme ces propos, et indique que les priorités dépendront aussi de l'implication concrète des fédérations professionnelles. Plus les textes réglementaires seront détaillés, moins il y aura de marge de manœuvre pour les éco-organismes et les acteurs pour mettre en place des solutions adaptées, alors que les dispositions de la loi anti-gaspillage visaient bien le contraire.

### 5.4. GT 4 « Numérique et économie circulaire »

Anne-Charlotte Wedrychowska indique que le GT a mené des échanges avec l'ADEME et l'ARCEP dans un premier temps afin de faire un point sur les études et travaux en cours de leurs côtés, puis avec le CGDD et la DGE pour faire le point sur la feuille de route interministérielle Numérique et environnement. Elle présente les points importants et pistes de travail du GT qui ont été identifiés suite à ces échanges :

- Rôle-clé de l'étude Ademe / Arcep pour donner une vision chiffrée partagée de l'impact numérique par les parties prenantes concernées
- Travaux feuille de route « décarbonation » (article 301 loi Climat et résilience)
  - Importance de l'analyse multi-critères (modèle étude Ademe-Arcep)
  - Besoin fort d'échanges entre les acteurs et les pouvoirs publics pour mieux connaître et prendre en compte les réalités de terrain
  - Sur les apports du numérique : pas d'étude de référence partagée par tous sur les aspects positifs du numérique car plus difficile à modéliser, il convient de travailler entre les différentes parties prenantes
- Réemploi/reconditionné: travailler sur le volet économie circulaire de la stratégie numérique responsable nationale en apportant notamment l'expertise du GT sur :
  - Une cartographie de ce que font les acteurs du numérique en terme de réemploi / reconditionnement dans le numérique ;
  - Un point sur l'évolution des pratiques des entreprises du secteur numérique pour activer les leviers du réemploi et du reconditionnement
  - Enjeux d'économie de la fonctionnalité dans le secteur numérique – avec l'objectif de montrer les pratiques actuelles des acteurs et celles en développement



- Territoires: Travailler sur les stratégies « article 35 REEN » - le GT a identifié des expérimentations en cours et des boîtes à outil qui pourront être développées, en prenant en compte la dimension française et européenne et notamment via les travaux du règlement européen sur les produits durables.

Lise Bréteau informe le CNEC que la prochaine réunion du GT aura lieu en janvier pour travailler sur le fond des sujets et inviter des intervenants extérieurs – DINUM ou représentants des collectivités territoriales.

Le président remarque qu'il existe une certaine porosité entre les GT, et souhaite pouvoir en discuter lors des prochaines réunions des pilotes de GT.

### 5.5. GT5 « Nouveaux modèles économiques de l'économie circulaire (réemploi, réparation...) – Financement et innovation »

Benoit Varin rappelle que suite à la fusion de deux GT, le GT est co-piloté avec 4 Jean-Michel Buf, Guillaume Balas et Franck Maillé-Chemama.

Il rappelle que le GT doit identifier comment rendre viable les nouveaux modèles économiques de l'économie circulaire (réparation, réemploi, économie de la fonctionnalité, etc.), et qu'il s'agit pour cela de :

- Mutualiser les ressources: méthodologie d'auditions et travail d'identification des différents moyens de viabiliser les modèles économiques de l'économie Circulaire ;
- Identifier les besoins des entrepreneurs et porteurs de projets pour leur permettre de financer leur projet ;
- Identifier les sources de financements ;
- Définir des actions à mettre en place pour soutenir le développement de l'offre en produits et services de l'économie circulaire ;
- Identifier les types d'innovation, et organiser les trophées de l'économie circulaire: comment alimenter l'innovation et faire de la veille ;

Par la suite, il est prévu que le GT mène les actions suivantes :

- Rencontrer le Ministère de la Culture pour connaître leur feuille de route concernant la Redevance Copie Privée applicable aux produits reconditionnés
- Rencontrer Bercy pour savoir comment appliquer et contrôler le respect de la réglementation et la concurrence loyale sur le plan fiscal et autres obligations pour éviter la concurrence déloyale
- Demander à l'Etat sa feuille de route concernant: les discussions sur la TVA réduite à l'échelle de l'UE sur les secteurs où cela est possible ; lister tous les cas de TVA réduite ; le label Bas Carbone et l'application au secteur du Réemploi et du reconditionnement ; les définitions des termes « reconditionnement », « remis à neuf » au niveau européen.

Parmi les sujets prioritaires pour ce GT, les membres se sont accordés sur la liste suivante : concurrence déloyale, la fiscalité, l'organisation des filières, un schéma directeur pour la filière réemploi, la structuration de la filière des pièces détachées, le développement de la formation, la mise en place d'un label de qualité et le développement de l'économie de la fonctionnalité. Le travail de maintenance des appareils dans le secteur B2B est considéré comme une priorité.

Guillaume Balas constate que le paysage de l'économie circulaire en France évolue régulièrement, et que cela implique un besoin d'évaluation des modèles qui se mettent en place actuellement.

Un membre du CNEC pointe la forte augmentation des coûts dans le contexte géopolitique actuel, et interrogé la capacité d'investir dans l'économie circulaire dans les prochaines années. La combinaison d'une forte inflation combinée à des évolutions dans la fiscalité déchets (collecte incitative) réduisent encore plus les marges de manœuvre pour les entreprises opérant dans ce secteur.

Le président précise que les risques et les opportunités devaient dans tous les cas être étudiés sur le temps long, et que le CNEC existait justement pour donner des signaux positifs aux acteurs et indiquer les chemins à emprunter.

Benoit Varin attire l'attention du CNEC sur le besoin d'évaluer la viabilité économique des nouveaux modèles et le rôle de l'Observatoire du réemploi et de la réutilisation dans cette évaluation.

## 5.6. GT6 « Consommateurs et économie circulaire »

Johann Leconte, pilote du GT, précise que les travaux n'ont pas encore démarré, faute de copilote, et qu'il souhaite le trouver parmi des représentants d'associations de consommateurs. Le Secrétariat du CNEC relancera les membres élus des associations concernées à cet effet. Il indique que le projet de mandat et le livrable du GT sont toutefois prêts. Il insiste sur l'importance de ce GT car la responsabilisation individuelle est une valeur essentielle du vivre ensemble.

## 5.7. GT7 « Evaluation »

Dominique Mignon présente les travaux du GT Evaluation, et revient sur le recensement de l'intégralité des grands objectifs fixés dans les lois et la réglementation européenne relatifs à l'économie circulaire depuis la Loi Grenelle 1, qui sont au nombre de 134 : 40 objectifs quantitatifs et 94 objectifs qualitatifs.

Elle indique qu'à l'aboutissement des travaux, ce GT pourra converger avec le GT1 et inclure un volet sur la réglementation européenne.

Tous les objectifs sont classés de la façon suivante : mesurable, mesuré, atteint, non-atteint. A ce stade, le GT constate que 8 objectifs sont atteints, 23 mesurés mais non atteints, 24 sont mesurables et 28 sont définis dans la loi avec un indicateur identifiable. Le GT doit émettre des recommandations par thématique pour permettre au législateur d'identifier et de modifier des objectifs dysfonctionnels.

Une nouvelle réunion du GT est prévue le 16 janvier 2023, dans l'objectif de rendre son livrable sur les objectifs quantitatifs en février, et celui sur les objectifs qualitatifs au printemps 2023.

La DGPR ajoute que les indicateurs sont très nombreux, et que certains ne peuvent pas être mesurés, l'information n'étant pas rendue toujours accessible. Elle suggère que le GT rende un avis sur la qualité des indicateurs, et questionne l'efficacité des indicateurs : plus un indicateur est large, moins les acteurs se sentent concernés individuellement par le besoin de le mettre en œuvre. La clarté de la répartition des responsabilités est donc essentielle.

## 6. Travaux relatifs aux indices de réparabilité et de durabilité

Stéphane Hocquet, du Commissariat général au développement durable (CGDD) rappelle que la mise en place de l'indice de réparabilité est une mesure de la FREC destinée à fournir une information du consommateur méthodologiquement robuste mais à la fois simple et accessible. Sa mise en œuvre est un bon exemple de travail collaboratif entre les acteurs de l'économie circulaire dans le secteur des EEE. Il souligne que ce travail a permis la définition d'une méthodologie unique pour donner une note aux EEE représentative de la facilité avec laquelle ils peuvent être réparés.

Il rappelle que l'obligation d'afficher l'indice est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021, qu'elle est susceptible d'être contrôlée et sanctionnée par la DGCCRF. Les 5 premières catégories de produits concernées ont été les ordinateurs portables, les lave-linges à hublot, les téléviseurs, les tondeuses à gazon électriques et les smartphones. Depuis le 4 novembre 2022, ont été ajoutés les aspirateurs, les lave-linges à chargement par-dessus, les lave-vaisselles et les nettoyeurs à pression.

L'indice est élaboré sur 5 critères de pondération égale (documentation ; démontabilité, accès, outils ; disponibilité des pièces détachées ; prix de ces pièces et un 5<sup>e</sup> critère spécifique).

Le CGDD a mis à disposition des professionnels un outil de calcul sur Excel permettant de calculer la note.

Les consommateurs peuvent de leur côté pointer l'absence d'affichage de l'indice *via* un système auto-déclaratif.

Les dispersions de notes sont suffisamment satisfaisantes pour considérer qu'il y a de véritables différences entre les produits plus ou moins réparables. Les retours d'expériences des consommateurs sont globalement très positifs, cette information était très attendue. Au-delà du facteur prix, la fiabilité et réparabilité sont devenus des facteurs importants au moment de l'acte d'achat.

Il rappelle que l'indice réparabilité européen ne verra pas le jour avant 2024, et qu'il diffère de l'indice français car il exclut notamment le facteur prix des pièces détachées.

L'indice de réparabilité français sera en outre remplacé par un indice de durabilité au 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec une composante réparabilité qui sera actualisée et corrigée. Cet indice comportera en plus des critères sur la fiabilité, la robustesse, l'entretien et l'innovation.

La vice-présidente du CNEC interroge les retours des premiers contrôles. Le CGDD indique que la première série de contrôles effectuée en 2021 par la DGCCRF a mis en évidence que l'affichage de l'indice n'était pas systématique. Concernant des contrôles en cours, les résultats seront communiqués par la DGCCRF à l'issue de ces contrôles.

Un membre du CNEC questionne la prise en compte du critère relatif au prix des pièces détachées, notamment la prise en compte du prix de la pièce la plus chère qui peut donner une mauvaise note à un produit pourtant facilement réparable. Il interroge également la possibilité de faire évoluer l'indice français pour le faire correspondre à l'indice européen.

Stéphane Hocquet confirme que le critère prix était un critère très complexe car ne pouvant correspondre à un prix moyen de réparation par nature impossible à déterminer. Le choix a donc été fait d'un rapport entre le prix de la pièce détachée la plus chère ramené au prix de l'appareille plus pratiqué par le producteur en B2B. Logiquement, ce type de critère incluant le prix ne peut pas être utilisé à l'échelle européenne.

Le CGDD estime qu'il ne faudrait pas abandonner ce critère qui reste significatif, notamment en minorant la note des fabricants qui vendent plus cher leurs pièces détachées.

Un membre du CNEC demande à savoir quels acteurs sont derrière le site internet Spareka dédié à l'indice de réparabilité, et leurs droits sur le logo. Le CGDD répond qu'il s'agit d'une initiative privée, et que seule la page dédiée du MTECT fait référence.

## 7. Calendrier de publication du 3e Plan national de prévention des déchets

Samuel Just de la DGPR rappelle que le 3e Plan national de prévention des déchets remplacera le programme national de prévention des déchets 2014-2020 conformément aux exigences européennes, et à l'article L. 541-11 du code de l'environnement. Il précise que ce plan doit permettre de réconcilier des mesures de prévention définies dans les différents textes programmatiques, législatifs et réglementaires (FREC, lois EGALIM, Anti-gaspillage, Climat et Résilience, etc.)

Il rappelle qu'une concertation préalable a été organisée en 2021 sous l'égide de la CNDP, et qu'en septembre 2022, l'Autorité environnementale, saisie sur l'évaluation environnementale du plan, a rendu un avis. Concernant les suites, il est prévu de publier l'annonce de lancement de la consultation du public en décembre, puis la consultation durera 30 jours, dans l'objectif de publication du plan en février 2023. L'invitation à participer à la consultation sera publiée dans un journal à diffusion nationale.

## 8. Calendrier

Le président conclut la séance plénière en annonçant que les organisations n'ayant pas encore désigné de nouveaux titulaires ou suppléant seront contactées par le Secrétariat du CNEC aux fins de régularisation.

La DGPR rappelle que seuls les membres officiellement nommés par arrêté ministériel peuvent prendre part au vote, et qu'à cet effet, il convient d'envoyer par mail au Secrétariat du CNEC un document signé par l'organisation et un CV.

**La prochaine séance plénière du CNEC aura lieu le 29 mars 2023 dans la matinée (lieu à préciser).**

## Annexe - Liste de présence

Collège	Structures	Nom	Prénom	Présentiel	Visio	Excusé
1*) Etat et établissements publics	Secrétaire d'État à l'Écologie	Couillard	Bérangère	X		
1*) Etat et établissements publics	Cabinet B. Couillard	Brudieu	Léonard	X		
1*) Etat et établissements publics	MTECT-DGPR	Bourillet	Cédric	X		
1*) Etat et établissements publics	MTECT-DGPR	Coissard	Vincent	X		
1*) Etat et établissements publics	MTECT-DGPR	Just	Samuel	X		
1*) Etat et établissements publics	MTECT-DGPR	Herbelot	Nadia	X		
1*) Etat et établissements publics	MTECT-DGPR	Dallem	Laure	X		
1*) Etat et établissements publics	MTECT-DGPR	Gailite	Anna	X		
1*) Etat et établissements publics	MTECT-CGDD	Hocquet	Stéphane	X		
1*) Etat et établissements publics	MEFR-DGE	Francastel	Séverine		X	
1*) Etat et établissements publics	MEFR-DGCCRF	Techeney	Carole		X	
1*) Etat et établissements publics	MEFR-DGCCRF	Sauques	Kevin		X	
1*) Etat et établissements publics	MASA-DGPE	Poulain	Cecile	X		
1*) Etat et établissements publics	MININT-DGCL	Bourron	Stanislas		X	
1*) Etat et établissements publics	MOM-DGOM	Vionnet	Camille		X	
1*) Etat et établissements publics	ADEME	Hervier-Collas	Marie	X		
1*) Etat et établissements publics	ADEME	Caudron	Jean-Charles	X		
1*) Etat et établissements publics	ADEME	Vesine	Eric	X		
1*) Etat et établissements publics	ADEME	Guastavi	Raphael	X		
2°) Elus locaux	AMF	Presson	Florence	X		
2°) Elus locaux	AMF					
2°) Elus locaux	AdCF	Reverault	Jean			
2°) Elus locaux	AdCF	Carolo Lutrot	Virginie			
2°) Elus locaux	France urbaine	Baume	Emeline		X	
2°) Elus locaux	France urbaine	Bourdin	Delphine		X	
2°) Elus locaux	France urbaine	Masson	Jean-Patrick			

2°) Elus locaux	ADF	Jourdain	Benoit			
2°) Elus locaux	ADF					
2°) Elus locaux	Régions de France	Buf	Jean-Michel	X		
2°) Elus locaux	Régions de France	Claudius-Petit	Anne			
3°) Associations (protection de l'environnement)	FNE	Leconte	Johann		X	
3°) Associations (protection de l'environnement)	FNE	Gibert	Axèle			
3°) Associations (protection de l'environnement)	Amis de la Terre	Condamine	Pierre	X		
3°) Associations (protection de l'environnement)	Amis de la Terre	Coubard	Etienne			
3°) Associations (protection de l'environnement)	Zéro Waste France	Tourneur	Moira	X		
3°) Associations (protection de l'environnement)	Zéro Waste France	Elfassi	Alice			
3°) Associations (protection de l'environnement)	HOP	Vasseur	Laetitia			X
3°) Associations (protection de l'environnement)	HOP	Groussier	Ronan	X		
3°) Associations (consommateurs)	CNL/CNL	Gagnaire	Noémie			
3°) Associations (consommateurs)	CNL/CNL	Teste	Philippe			
3°) Associations (consommateurs)	AFOC/ADEIC					
3°) Associations (consommateurs)	AFOC/ADEIC	Vanhille	Julie			X
3°) Associations (économie circulaire)	OREE	Boyer	Nathalie	X		
3°) Associations (économie circulaire)	OREE	Savin	Patricia			
3°) Associations (économie circulaire)	INEC	Ledoux	Emmanuelle			X
3°) Associations (économie circulaire)	INEC	Boursier	Jean-Marc	X		
3°) Associations (économie circulaire)	INEC	Lambert	François-Michel			
3°) Associations (économie circulaire)	GreenIT	Breteau	Lise	X		
3°) Associations (économie circulaire)	GreenIT	Bordage	Frédéric			
3°) Associations (économie circulaire)	ADN / Dons solidaires	Canler	Romain	X		

3°) Associations (économie circulaire)	ADN / Dons solidaires	Besançon	Dominique	X		
4°) Entreprises (éco-organismes)	Eco-organisme filières REP	Hornain	Jean			
4°) Entreprises (éco-organismes)	Eco-organisme filières REP	Mignon	Dominique	X		
4°) Entreprises (production sectorielle)	Fédération sectorielle	Chambard	Solène	X		
4°) Entreprises (production sectorielle)	Fédération sectorielle	Kopp	Laurent			
4°) Entreprises (production sectorielle)	Fédération sectorielle	Wedrychoswka	Anne-Charlotte	X		
4°) Entreprises (production sectorielle)	Fédération sectorielle	Vauché	Stéphane			
4°) Entreprises (production sectorielle)	Fédération sectorielle					
4°) Entreprises (production sectorielle)	Fédération sectorielle	Blanchemanche	Sandrine		X	
4°) Entreprises (distribution)	Secteur de la distribution	Joguet	Philippe		X	
4°) Entreprises (distribution)	Secteur de la distribution	Sardou	Blandine			X
4°) Entreprises (réemploi et réparation)	Réseau ENVIE	Bartman	Nathalie			X
4°) Entreprises (réemploi et réparation)	Réseau ENVIE	Balas	Guillaume	X		
4°) Entreprises (réemploi et réparation)	Rcube	Varin	Benoît		X	
4°) Entreprises (réemploi et réparation)	Rcube	Sivathasan	Darani			
4°) Entreprises (traitement des déchets et recyclage)	CME	Le Guennec	Anne			
4°) Entreprises (traitement des déchets et recyclage)	CME	Kornberg	Patrick			
4°) Entreprises (traitement des déchets et recyclage)	CME					
4°) Entreprises (traitement des déchets et recyclage)	CME	Guenola	Gascoin	X		
4°) Entreprises (traitement des déchets et recyclage)	Alliance recyclage	Le Moux	Jan		X	
4°) Entreprises (traitement des déchets et recyclage)	Alliance recyclage	Folio	Sandra			

4° Entreprises (exploitants agricoles)	FNSEA	Greffin	Damien			
4° Entreprises (exploitants agricoles)	FNSEA	Le Corre-Gabens	Nelly			
4° Entreprises (organisations patronales)	MEDEF	Caroly	Céline			
4° Entreprises (organisations patronales)	MEDEF	Sureau	Sébastien	X		
4° Entreprises (organisations patronales)	CPME	Madec	Marc	X		
4° Entreprises (organisations patronales)	CPME	Bourrienne Bautista	Catherine			
4° Entreprises (organisations patronales)	UDES	Maillé	Franck		X	
4° Entreprises (organisations patronales)	UDES	Portes	Caroline			
4° Entreprises (Industrie)	CNI	Guichard	Emmanuel	X		
4° Entreprises (Industrie)	CNI	Miteva	Elena			
5° Salariés	CFDT	Aubry	Marc	X		
5° Salariés	CFDT	Lecourt	Anne-Juliette			
5° Salariés	CGT					
5° Salariés	FO METAUX	Capart	Nathalie			X
5° Salariés	FO METAUX	Moreau	Jean-Marc		X	
6° Parlementaires (Assemblée Nationale)	AN	Fournier	Charles			X
6° Parlementaires (Assemblée Nationale)	AN	Meurin	Pierre			
6° Parlementaires (Sénat)	Sénat	de Cidrac	Marta			X
6° Parlementaires (Sénat)	Sénat	Havet	Nadège			
Ex-présidence du CNEC	AN	Riotton	Véronique	X		
	AN	Mickael	Lévi	X		
Personnalités qualifiées		Garnier	Nicolas	X		
Personnalités qualifiées		Glachant	Matthieu	X		
Personnalités qualifiées		Poivert	Géraldine	X		

En rouge : les titulaires

En bleu : les suppléants